

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2008

PRESENTS : MM. BOYER – CUVILLIER –MERCIER - BRUEZ – WIART – LEROUGE – CARPENTIER– LAUDE – MASSON – LECHAPTOIS

Mmes CACHEUX – BRANCART – CATTIAUX - COQUART – Melle COUVREUR

ABSENT EXCUSE : M CARPENTIER

1) Commission communale d'aménagement foncier :

Dans le cadre de la réalisation du Canal Seine Nord Europe, il y a lieu de constituer une commission communale d'aménagement foncier qui devra se prononcer dans un délai de 2 mois à compter de sa constitution sur l'opportunité de procéder ou non à l'aménagement foncier du territoire.

Il y a lieu de procéder par le conseil municipal :

- à l'élection de 3 propriétaires de biens fonciers non bâtis dans la commune et de deux suppléants
- à la désignation de 3 conseillers municipaux (1 titulaire et 2 suppléants)

8 propriétaires ont fait acte de candidatures : MM. Vincent COQUART, Didier FOULON, Eric GUERLE, Philippe LAMAND, Jean-Hubert LAUDE, Camille LEVEQUE, Guy MERCIER et Christophe TOURNAY.

Ont été élus :

- Membres titulaires :
 - M. Vincent COQUART
 - M. Philippe LAMND
 - M. Christophe TOURNAY
- Membres suppléants :
 - M. Eric GUERLE
 - M. Didier FOULON

Délégués du conseil municipal :

- Membre titulaire :
 - M. Francis LAUDE
- Membres suppléants :
 - M. Régis CAPENTIER (1^{er} suppléant)
 - M. Hervé WIART (2nd suppléant)

2) Sanitaires école primaire Victor HUGO :

- Financement : réalisation d'un emprunt de 110 000 euros
3 établissements bancaires sont consultés : Caisse d'Epargne, Crédit Agricole et DEXIA crédit local
- Comme il en avait été décidé à la réunion du 18 janvier dernier il sera facturé à 3 entreprises qui n'ont pas remis d'offre, le dossier de consultation du marché : coût 43 €
- Commencement des travaux : 2 juin prochain

3) Centre de Loisirs sans Hébergement de juillet 2008 :

- Il aura lieu du 7 au 31 juillet
- Mme CATTIAUX présente de budget prévisionnel ainsi que les différentes activités proposées
- La participation des familles et fixée comme suit :

- Enfants demeurant à Bourlon et enfants dont les grands parents demeurent à Bourlon : 3 € 20 / jour
- Enfant de l'extérieur : 6 € 40
- Repas cantine : 3 € 70
- Camping Biache Saint Vaast (enfants de 11 à 14 ans) : 32 € / enfant (pour les 4 jours)
- Rémunération aide animateur c'est-à-dire sans qualification :
 - 50 € par semaine, compte tenu de la prise en charge totale par la commune des frais de formation BAFA 1^{ère} partie (participation par la CAF de 60% s'agissant d'une dépense nouvelle).

4) Divers :

- Association Sportive de Bourlon

Le Maire donne lecture d'une lettre émanant de l'ASB sollicitant une subvention exceptionnelle de 300 € pour la réservation d'un bus affecté à l'occasion d'un déplacement de l'équipe A qui doit disputer la finale de la coupe du Cambrésis le 15 juin prochain à Viesly. L'assemblée émet un avis favorable.

Nota : afin de simplifier les écritures comptables, la commune réglera la facture à la société de transport.

Sur proposition du Maire, une réception sera organisée en la salle communale (quelque soit le résultat) au retour des joueurs et des dirigeants (vers les 18 heures)

- Avis favorable à la création du Syndicat Mixte de la Région de Marquion en lieu et place du SIVOM
- Avis favorable à l'achat de deux stèles en granit qui seront posées au Monument aux Morts pour un coût de 963 € pose comprise. L'une en mémoire des combattants morts en Afrique du Nord et l'autre pour la pose d'une plaque par les autorités canadiennes.

Pour extrait conforme,

Le Maire, Jean-Luc BOYER